

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 mars 2007

PRESIDENT: Monsieur Etienne PINTE

Sont présents :

M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Daniel MERTIAN de MULLER, M. Jean-Jacques LASSERRE (pouvoir de Mme Dominique CONORT), Mme LE SAINT, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Michèle BROSSARD, M. Alain RUBY, M. Serge CHARPENTIER, M. Gérard REILLON, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jean-Claude BOSONNET, M. Alain DELLAC (représentant de M. Jacques DEMBREVILLE), Mme Françoise RAGEOT (représentante de M. Bertrand DEVIENNE), Mme Denise POTIER (représentante de M. Philippe LEQUAIN), M. Bernard SERENARI (représentant de M. Jean-Michel ISSAKIDIS).

M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Gérard DALLIOUX, M. Edmond GRONDIN, M. Thierry LEGIRET, M. Claude BANCILHON, M. Alain FONTAINE, M. Gérard MEZZADRI, M. Pierre LESTRADE.

Absents excusés :

Mme Dominique CONORT pouvoir à M. Jean-Jacques LASSERRE,

M. Marc BODIN,

M. Jacques DEMBREVILLE représenté par M. Alain DELLAC,

M. Bertrand DEVIENNE représenté par Mme Françoise RAGEOT,

M. Philippe LEQUAIN représenté par Mme Denise POTIER,

M. Jean-Michel ISSAKIDIS représenté par M. Bernard SERENARI.

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance M. Gilles PANCHER

Date de convocation : 22 mars 2007

Date d'affichage de la convocation : 22 mars 2007

Nombre de conseillers en exercice : 33 Nombre de membres présents : 31

N° de l'ordre du jour :

2007-03-02 Vote des taux de fiscalité additionnelle



□ M. PANCHER, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Le vote des taux des quatre taxes directes locales par le conseil communautaire doit intervenir avant le 31 mars, sauf l'année du renouvellement des conseils municipaux où cette date est reportée au 15 avril. Cette date est également reportée de quinze jours lorsque la collectivité ne dispose pas des éléments nécessaires à l'établissement du budget.

Compte tenu du budget primitif 2007, de l'évolution prévisionnelle des bases d'imposition, les taux et les produits fiscaux restent stables et permettent d'équilibrer le budget.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Communautaire,

1. Applique en 2007 aux bases d'imposition des quatre taxes directes locales les mêmes taux qu'en 2006 :

		Secretary of the second	
	Base	Taux	Produit
Taxe d'habitation	326 641 000	0,228%	744 741
Taxe foncière bâti	265 071 000	0,273%	723 644
Taxe foncière non bâti	690 000	0,659%	4 547
Taxe professionnelle	214 274 000	0,200%	428 548
TOTAL			1 901 480

2. Décide que le produit attendu en 2007 est de 1 901 480€

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire. Nombre de votants : 31 Suffrages exprimés : 32 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président, par délégation,

Pascal Guéant
Directeur général des services